

Formation initiale des conducteurs de taxis préparation du CCPCT en Haute-Loire

20 jours - 140 heures



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

Préparation à l'examen de taxi, en vue d'obtenir la carte professionnelle de conducteur de taxi en Haute-Loire.

PROGRAMME

Cette formation repose sur le référentiel des connaissances figurant en annexe 1 de l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens

Préparation aux épreuves d'admissibilité (7 épreuves théoriques) modules enseignés : 126 heures, 18 jours.

- Réglementation générale :
Connaître la réglementation s'appliquant aux différents transports publics particuliers de personnes : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues et compétences spécifiques aux taxis.
- Sécurité routière :
Savoir appliquer les règles du code de la route.
- Gestion et comptabilité :
*Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité et compétences spécifiques aux taxis.
Facturation et paiement.*
- Connaissance du territoire et de la réglementation locale :
*Connaître le territoire d'exercice de l'activité.
Connaître la réglementation locale en vigueur spécifique aux conducteurs de taxi.*
- Français :
*Comprendre un texte simple ou des documents en lien notamment, avec l'activité des transports.
Comprendre et s'exprimer en français*
- Anglais :
Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence

Préparation à l'épreuve d'admission (épreuve pratique) : 14 heures, 2 jours

- Construction de parcours et conduite.
- Relation clientèle et accompagnement touristique.
- Facturation et mode de paiement.
- Utilisation des équipements (taximètre, GPS, TPE)
- Conduite en sécurité et respect du code de la route.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.

Mise à jour le 07/11/2024

LES +

- Programme personnalisable en fonction du profil de l'apprenant.
- Exercices pratiques en liens directs avec l'activité
- Livrets pédagogiques complets
- Matériel pédagogique spécifique identique à celui des conditions d'examen
- Taux de satisfaction : [détail sur le site internet](#)
- Taux de réussite : NC

PUBLICS

- Salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, reconversions pros

PRÉREQUIS

Personnes souhaitant accéder à l'activité de conducteur de taxi, titulaire du permis B valide, non probatoire. Maîtriser le français à l'oral et à l'écrit. Avoir des notions d'anglais à l'oral et à l'écrit

DEBOUCHES ET SUITE DE PARCOURS Conducteur de taxis

LIEU ET DATES 2025

CMA du Puy-en-Velay

**Admissibilité : Jeudi 24 avril au
vendredi 23 mai 2025**

Admission : Du 2 au 6 juin 2025

HORAIRES

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

TARIF

Admissibilité : 1764 euros

Admission : 500 euros



Formation complète : 2264 euros

Financement : CPF ou prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, DE).

DÉLAI D'ACCÈS

Date limite d'inscription : 11 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. Maintenu si le seuil de 9 participants est atteint.

CONTACT

✓ CMA Le Puy-en-Velay

Marlène TRINTIGNAC / 04 71 02 61 19

[marlene.trintignac@cma-
auvergnerrhonealpes.fr](mailto:marlene.trintignac@cma-auvergnerrhonealpes.fr)

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Formation initiale des conducteurs de taxis préparation du CCPCT en Haute-Loire

20 jours - 140 heures

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Mise à disposition d'une salle de cours et d'une connexion internet

Taximètre,

dispositif extérieur lumineux et imprimante,

GPS

Terminal Paiement Electronique (TPE).

Conduite et repérage : 1 véhicule auto-école équipé « taxi » avec double commandes et rétroviseurs muni des équipements obligatoires. Plan de ville.

Modalités : cas pratiques, exercices, sujets d'anales des années précédentes

LIVRETS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

2 Livrets de réglementation nationale (T3P, taxis et activités annexes)

2 Livrets de réglementation locale (réglementation départementale, tarification et connaissance du territoire, plans du département, carte géographique).

2 livrets de gestion (gestion, comptabilité, fiscalité)

1 Livret de sécurité routière

1 Livret de français incluant les exercices et les réponses.

1 Livret d'Anglais incluant les exercices et les réponses.

Livret d'anales corrigées dans toutes les matières

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Examen final écrit et conduite

Examen blanc au cours de la formation par matière

Evaluation de satisfaction

ACCESSIBILITÉ

Un référent handicap est à votre disposition pour vous accompagner, contacter le service formation de votre CMA

CONTACT

- CMA Le Puy-en-Velay
Marlène TRINTIGNAC / 04 71 02 61 19
marlene.trintignac@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.